



Réunion du Conseil syndical

Du 29 juin 2023

Procès-verbal

Le vingt-neuf juin deux-mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil syndical du R.P.I. en Pays d'Arthez, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-France LECOMTE.

Présents : Marie-France LECOMTE, Michèle LAHOURCADE, Aboubacar DIALLO, Cyrille BOIRON, Stéphanie ETCHEVESTE, Emilie DUTRIPON, Hubert PERON,

Absents/excusés :

Secrétaire de séance : Stéphanie ETCHEVESTE

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Compte-rendu du conseil d'école
- Subvention Cescavie (*délibération*)
- Passage à la M57 (*délibération*)
- Proposition du bulletin d'information rentrée
- Fiche réflexe voiture
- Travaux à l'école pendant les vacances
- Cadeaux départ agent
- Réintégration d'un agent dans la Fonction Publique

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil d'école du lundi 26 juin 2023

En règle générale, une certaine approbation de la part des parents d'élèves à l'exception des petits problèmes de surfacturation.

Les enseignants aimeraient connaître le budget alloué aux écoles à l'avance pour qu'ils puissent commander les fournitures en fonction de celui-ci.

Travaux pour l'école : le grillage est abimé. Madame Marquehosse aimerait avoir un autre bloc toilette.

A la rentrée de septembre il y aurait : 124 élèves (4 TPS à la rentrée de janvier ?)

PS : 17 CP : 16 CM1 : 19

MS : 17 CE1 : 14 CM2 : 12

GS : 14 CE2 : 15

Délibération 2023 – 14 : Subvention Cescavie

Madame la Présidente expose aux membres du conseil que la subvention attribuée à l'association des parents d'élèves Cescavie pour l'année scolaire 2022-2023 sera versée à la fin de l'année scolaire.

A la rentrée 2022, il y avait 114 enfants inscrits, le Regroupement Pédagogique Intercommunal en Pays d'Arthez attribue 22 € par élève. La subvention s'élève donc à 2 508 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

APPROUVE le versement de la subvention mentionnée ci-dessus à l'association Cescavie

AUTORISE le versement de cette subvention

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-13 : Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget du RPI en Pays d'Arthez à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le RPI en Pays d'Arthez opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée.

Article 2 : conserver un vote **par nature et par chapitre globalisé (y compris les chapitres « d'opération d'équipement »)** à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : autoriser la Présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 : de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées **en année pleine** (la date de mise en service du bien est à prévoir au 1^{er} janvier de l'année N+1).

Article 5 : autoriser la Présidente ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 5 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024, telle que présentée ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Proposition de bulletin d'information rentrée 2023-2024. Quelques modifications ont été apportées, le bulletin sera posté sur le site du RPI.
- Fiche reflexe de la voiture : quelques modifications ont été apportées, nous attendons des réponses du collègue. La fiche sera prête pour la rentrée en août.
- Catherine a fait une formation au collège d'Artix de 6h00 à 12h00 qui s'est parfaitement déroulé. Le cuisinier estime qu'il ne sera pas nécessaire qu'elle fasse une seconde formation.
- Madame Lecomte fait une lecture d'un courrier qu'elle adresse au groupe Ansamble pour beaucoup de dysfonctionnement. Un geste commercial leur est demandé.

- Travaux à l'école pendant les vacances. Pyrénées services n'a toujours pas envoyé le devis pour le nettoyage des vitres. Proposition pour le faire nous-même...
- Cadeaux pour le départ d'un agent. Madame Dominique Marques quitte le RPI, un panier gourmand lui est offert.
- Réintégration d'un agent en disponibilité dans la fonction publique. Voir avec le CDG de l'Ariège. Il faut qu'elle demande sa mutation dans notre collectivité.

Questions diverses

Les relations entre les agents sont très tendues, il y a eu des entretiens et des plannings ont été arrangés en ce sens.

Panne de box Free à l'école de Cescau. Un rendez-vous est fixé le 3 juillet avec un technicien.

Le préfet a envoyé un mail concernant le financement des calendreta pour participer à une réunion de médiation.

Prévoir l'achat d'un aspirateur sur Casteide-Cami.

Le SIRP est en plein recrutement : il y a 2 possibilités et un 3^{ème} entretien aura lieu le 30 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Présidente	Secrétaire de séance
------------	----------------------